

# DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

## DOSSIER D'INSCRIPTION

A RETOURNER UNE SEMAINE AVANT VOTRE PREMIERE SESSION

Nom : ..... Prénom : .....

Sexe (cochez) :  F  M Date de naissance : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_

Adresse : .....

.....

Téléphone domicile : ..... Portable du jeune : .....

Adresse mail du jeune : .....

N° de sécurité sociale : .....

### Situation (cochez)

Lycéen(ne). Etablissement fréquenté : ..... Classe : .....

Autres (précisez) : .....

### Parents et/ou Responsable légal(e) :

Nom et prénom du père : : .....

Adresse : .....

Téléphone domicile : ..... Numéro portable : .....

Téléphone travail : .....

Adresse mail : .....

Nom et prénom de la mère : : .....

Adresse : .....

Téléphone domicile : ..... Numéro portable : .....

Téléphone travail : .....

Adresse mail : .....

Je souhaite m'inscrire pour une ou plusieurs dates (selon le nombre d'inscription) :

mercredi 12 février

mardi 8 avril

mardi 15 avril

mardi 8 juillet

jeudi 10 juillet

jeudi 17 juillet

### AUTORISATION PARENTALE

- ✓ La Commune ou le donneur d'ordre du chantier ne sera en aucun cas réputé employeur des jeunes qui participent au dispositif "Argent de poche ». En aucun cas la somme versée pour la participation au dispositif "Argent de poche" ne pourra être considérée comme une rémunération salariale.
- ✓ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours du chantier, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale. En aucun cas, la responsabilité de la Commune ne saurait être engagée.
- ✓ La collectivité s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » lié à ce dispositif couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Je soussigné(e), Monsieur, Madame ou tuteur légal .....

Demeurant (adresse complète) à .....

Autorise mon enfant ..... à participer au dispositif « Argent de poche » de la  
Commune de SAINT GERMAIN DE PRINCAY, dans les conditions définies dans le contrat d'engagement ci-joint.

### Trajets

J'autorise les agents municipaux à transporter mon enfant dans les véhicules de la commune pour se rendre sur les lieux des chantiers.

J'autorise mon enfant à rentrer seul après le chantier.

Fait à .....

Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature du représentant légal :

### PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Dossier d'inscription dûment complété (3 feuilles recto-verso)
- Photocopie de la pièce d'identité
- Photocopie de l'attestation CPAM / MSA (ou autre) où figure le nom du jeune ou à défaut une copie de sa carte vitale
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Photographie (format identité)
- RIB au nom du jeune (ouverture gratuite d'un compte bancaire auprès des banques)

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, responsable légal de \_\_\_\_\_  
né le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_, atteste sur l'honneur, que le  
mineur est à jour de tous les vaccins obligatoires.

Je déclare également exact les renseignements complémentaires portés ci-dessous, jugés utiles pour la pratique ou non de certains travaux et autorise le tuteur du jeune à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état du jeune.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du représentant légal

## AUTORISATION D'UTILISATION DE PHOTOGRAPHIES, D'IMAGES POUR LES MINEURS

« L'autorisation du droit à l'image » est un document obligatoire en vue de diffusions de photographies et/ou vidéos de votre enfant. Pour cela, vous trouverez ci-dessous un formulaire à remplir et à nous remettre pour valider votre autorisation. Vous vous réservez le droit de retirer votre autorisation à tout moment, auquel cas, vous en informerez par écrit la Mairie de Saint Germain de Prinçay, qui s'engage alors à ne plus diffuser les photographies et/ou vidéos représentant votre enfant. Les photographies et/ou vidéos restent la propriété de la Mairie de Saint Germain de Prinçay et seront archivées et/ou détruites.

Je soussigné(e).....

Adresse.....

Représentant légal de l'enfant..... Né(e) le.....

**Autorise la commune de Saint Germain de Prinçay** à reproduire ou présenter la ou les photographies et/ou vidéos prises dans le cadre d'activités et/ou de sorties et représentant mon enfant désigné ci-dessus :

- Pour la publication sur le site internet, le compte Facebook; dans une revue, un journal ou un ouvrage ; sur une affiche, une plaquette ou tout autre support de publicité ; pour présentation en public lors d'une exposition.

**N'autorise pas la commune de Saint Germain de Prinçay** à reproduire ou présenter la ou les photographies et/ou vidéos prises dans le cadre d'activités et/ou de sorties et représentant mon enfant désigné ci-dessus.

Fait à ..... Le.....

Signature du représentant légal (*Précédée de la mention « **Bon pour accord** »*)

## REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES

Les informations recueillies dans l'ensemble du dossier d'inscription (y compris dans les pièces complémentaires) sont enregistrées dans un fichier informatisé et conservé au format papier par la Commune de Saint Germain de Prinçay pour communiquer avec vous sur le dispositif Argent de poche porté par la Commune.

Ce traitement est basé sur votre consentement obligatoire.

Les informations sont conservées pendant une durée de 10 ans et sont destinées à un usage interne aux personnes habilitées des services administratifs et techniques de la Commune, et à des sous-traitants (le Trésor Public pour l'indemnisation des missions).

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données, de limitation du traitement, de portabilité des données, d'opposition au traitement, d'opposition au transfert des données pour motif légitime à moins que la loi ou la réglementation en vigueur ne s'y oppose.

Pour exercer vos droits, vous devez nous adresser un courrier, accompagné de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature à la mairie de Saint Germain de Prinçay.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL.

**J'accepte que les informations saisies soient utilisées, exploitées, traitées pour faciliter la communication sur le dispositif Argent de Poche.**

Signature du représentant légal (*Précédée de la mention « **Bon pour accord** »*)

## CONTRAT D'ENGAGEMENT

Nom et Prénom du participant : .....

### CONCERNANT LA PERIODICITE DE L'ACTIVITE

- ✓ Le dispositif « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires, sur une demi-journée de 3 heures 30 minutes, avec une pause obligatoire ;
- ✓ Chaque année, je peux participer à 3 chantiers maximum (sauf si des places sont disponibles).

### CONCERNANT LA PONCTUALITE

- ✓ J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer ;
- ✓ Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité de la demi-journée et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause ;

### CONCERNANT LA REALISATION DES CHANTIERS

- ✓ Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. Il est de ma responsabilité de me présenter avec une tenue et des chaussures adaptées à la nature des chantiers auxquels je participerai ;
- ✓ Etant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit. En conséquence, ils devront être éteints.

### CONCERNANT LA QUALITE DES TACHES EFFECTUEES ET LE COMPORTEMENT PENDANT LES CHANTIERS

- ✓ Je m'engage à réaliser correctement les tâches qui me sont confiées ;
- ✓ Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants ;
- ✓ Je reste courtois et poli avec mon entourage, c'est-à-dire les encadrants, mais également envers les autres participants à l'activité ;

- ✓ Durant mon travail, je respecte ceux qui m'entourent (voisinage, passants...)
- ✓ Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave, range le matériel et/ou je le remets à l'encadrant à l'issue du chantier ;
- ✓ Je m'engage à respecter un devoir de réserve (discrétion sur ce que je vois et ce que j'entends lors des chantiers) et à appliquer le principe de neutralité (je ne porte aucun jugement sur ce que je vois et ce que j'entends lors des chantiers).

#### SANCTIONS APPLIQUEES EN CAS DE NON-RESPECT D'UN DES POINTS ENONCES PRECEDEMMENT

- ✓ Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche » ;
- ✓ Non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

#### INDEMNISATION DE LA MISSION

- ✓ Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par chantier.
- ✓ Cette indemnité sera obligatoirement versée sur le compte du jeune ou à défaut sur celui des parents.
- ✓ Une attestation de présence sera délivrée aux jeunes. Aucun bulletin de salaire ne sera établi.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à ..... Le.....

(Noms, prénoms et signatures, précédés de la mention « **Lu et Approuvé** »)

Le participant

Le représentant légal

Le responsable du service

La Collectivité